

fiance et humilité le jugement de l'Eglise.

Ce que personne, toutefois, ne saurait révoquer en doute, c'est que la jeune fille, simple, modeste, calme, est d'un passé non seulement irréprochable, mais encore très pieux; qu'elle apparaît à tous comme une nature bien équilibrée et nullement malade, et qu'elle est d'une distinction supérieure à son milieu.

Sans instruction notable, elle s'est un jour mise à écrire ses pensées intimes ainsi que les scènes célestes qu'elle voyait et les paroles mystérieuses qu'elle entendait. Et dans ses huit cents pages l'on a trouvé une précision et une élévation de doctrine, une netteté et une fermeté de style, une grâce d'images et un coloris de tableaux si prodigieux, que ses cahiers ont été, de par l'ordre de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, soumis à une commission épiscopale.

Les conclusions de l'examen n'ont pas encore été publiées, mais elles doivent être favorables puisque Mgr l'Evêque a autorisé la reproduction et la diffusion de l'image du "Coeur de Jésus broyé à cause de nos péchés," merveilleusement dessinée par une religieuse sur les indications précises de la Voyante.

De fait, il faut qu'il y ait quelque chose d'extraordinaire au fond de ses communications pour que, mandée à Paris par Son Eminence le cardinal Amette, elle ait été admise en audience auprès de M. le Président de la République. "Je viens", lui dit-elle, "au nom du Sacré-Coeur, vous demander de mettre son image sur le drapeau français; si vous le faites immédiatement, nous aurons la victoire très prochaine; si vous différez, nous subirons des désastres et beaucoup de sang sera versé... — "Mais le Sacré-Coeur doit bien savoir", répondit M. Poincaré, "que je n'ai pas le pouvoir d'exécuter ce que vous me demandez; il faudrait pour cela provoquer un mouvement dans le pays, et ce mouvement, traité en conseil, ne pourrait aboutir..."

A force d'instances, la Voyante obtint de Son Eminence la permission de passer à Montmartre une nuit en adoration, au cours de laquelle elle se voua, par un mariage mystique, à Jésus Crucifié.

De retour au village natal, Claire fut autorisée par Mgr de Poitiers à fonder, avec cinq ou six compagnes, une commu-